

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

# SÉANCE ORDINAIRE du lundi 16 septembre 2024 à 19h30

#### **Présents**

Conseil municipal : Mmes et MM. Carlos BACHMANN, Jean-Pierre GARDIOL, Claire HUYGHUES-

DESPOINTES, Véronique LEVEQUE, Jean-Dominique MARECHAL, Philippe MOREL, Jean PEYER, Catherine PICTET, Frédéric PRADERVAND, Éric PROVINI, Melvin PROVINI, Eugenia RICCIO, Amedeo SERRA, Galia

TURRETTINI (Présidente), Jean-Louis VAUCHER

Exécutif : Mme Laurence MISEREZ, maire

M. René STALDER, adjoint M. Maximilien TURRETTINI

Personnel communal M. Christophe GENOUD, secrétaire général

Procès-verbaliste: Mme Emilie GATTLEN

Excusés Mme Sibilla HÜSLER ENZ, M. Paul STALDER

Mme TURRETTINI, Présidente, souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 19h36. Elle annonce les absences excusées de Mme Hüsler Enz et de M. P. Stalder.

\* \* \*

# 1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

# 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juin 2024

Le procès-verbal du 10 juin 2024 est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

# 3. Communications du Maire et des Adjoints

#### Personnel communal

Mme le Maire transmet deux communications concernant le personnel communal. Le concierge du centre communal et de l'école est en arrêt maladie depuis la rentrée scolaire, en raison d'une intervention médicale, et il sera absent pour une longue durée, à 100 % jusqu'à fin décembre en tout cas. Son épouse, quant à elle, est toujours présente. Une entreprise de nettoyage le remplace, et la personne qui vient sur place connaît déjà les lieux.



L'assistante de direction de la Commune a commencé une formation qui va durer toute l'année et qui est assez prenante. En conséquence, elle sera absente un vendredi par mois. Dans la mesure où c'est elle qui est responsable de la communication avec les conseillers, ces derniers sont invités à mettre M. GENOUD en copie de tout courriel, afin que les informations ne se perdent pas.

#### Manifestations

Parmi les manifestations de cet été, le cinéma en plein air s'est très bien déroulé et a bénéficié d'une météo idéale. La fête des Promotions, elle, a échappé de peu à l'orage, alors que d'autres communes ont dû annuler leur manifestation. Le 1<sup>er</sup> Août a également été un succès, sans files d'attente cette année au stand des raclettes. Les retours étaient très positifs. Quant au tournoi de pétanque, cette petite manifestation très sympathique rencontre toujours un joli succès. Il faut dire que la place du village se prête parfaitement bien à cette activité.

Parmi les manifestations à venir, la soirée au Crève-Cœur aura lieu jeudi soir. Cet événement est toujours très agréable. Pour rappel, le théâtre est réservé pour Vandœuvres ce soir-là, ce qui permet aux communiers de se retrouver. Les spectacles proposés sont en outre de qualité et la Commission culture et manifestations est toujours satisfaite de pouvoir subventionner cette institution.

La sortie des aînés aura lieu le 16 octobre. Il s'agira d'une visite guidée de la RTS, à Genève, suivie d'un repas au Café de Peney. Les conseillers municipaux sont toujours les bienvenus à ces journées, mais le nombre de places est limité à 75 personnes et, bien entendu, les aînés seront prioritaires.

Le vide-greniers aura lieu le 2 novembre et le flyer qui invite les personnes à tenir un stand sera envoyé d'ici une quinzaine de jours.

Les moments d'échanges auront lieu le 5 novembre dans la salle communale, puis le marché de Noël se tiendra les 29 et 30 novembre. À noter que ce dernier est organisé par un comité et non par la Commune, mais qu'il reste tout de même un événement important de la vie communale.

Enfin, une manifestation en cours est à signaler. Elle se tient dans un bâtiment communal mais n'est pas organisée par la Commune. Il s'agit de l'exposition de Mme Riccio en faveur de MSF, qui est prolongée de 15 jours environ parce que les enfants des classes de l'école viendront la visiter. Ceux qui n'ont pas encore eu l'occasion d'y aller peuvent donc encore le faire. Les horaires ne changent pas : l'exposition est ouverte du mercredi au dimanche de 14h à 19h.

#### Food truck sur l'Esplanade

Il a été signalé que le vendeur de poulet grillé qui vient sur l'Esplanade le mercredi a des plaques françaises. Mme le Maire s'est renseignée pour savoir si la Commune avait été inattentive au moment d'octroyer l'autorisation temporaire (pour une durée de trois mois) ; or il s'avère que le domicile de l'entreprise est à Genève. Le véhicule est peut-être loué en France, mais les poulets sont annoncés comme étant suisses et les personnes qui ont sollicité l'autorisation sont domiciliées à Genève. Pour rappel, ce food truck est présent à l'essai le mercredi en fin de journée, et Mme le Maire ignore si cela sera maintenu. Il reste un mois et demi avant que la prolongation ou non de l'autorisation ne soit décidée.

# Subvention pour le Tennis Club de la Seymaz

Dès le 1er octobre 2024, les Vandœuvriens pourront s'inscrire au Tennis Club de la Seymaz en bénéficiant du partenariat conclu entre ce club et la Commune ; cette dernière participera à la moitié de l'abonnement annuel. Il faut préciser qu'il s'agit de terrains extérieurs en terre battue et que la saison s'arrête le 30 novembre. Il est donc possible soit de s'inscrire pour un essai de deux mois, soit de prendre directement un abonnement pour l'année, jusqu'au 30 novembre 2025. Cela vaut tant pour les adultes que pour les enfants. Financièrement, la subvention sera prise sur le fonds créé à la suite de la fermeture du club de tennis vandœuvrien, et pas sur le budget sports. La Commune est très satisfaite



de pouvoir proposer cette opportunité aux habitants. Il s'agit de plus d'un club très dynamique. Des stages pour les juniors sont organisés en octobre, auxquels les Vandœuvriens peuvent déjà s'inscrire. En outre, le restaurant a un nouveau gérant et un nouveau cuisinier. C'est un endroit très agréable. À noter que les membres du club de tennis peuvent également bénéficier du terrain de pétanque qui se trouve au même endroit.

M. STALDER ajoute qu'ils ont suffisamment de place, car c'est le deuxième club de tennis des Trois Chêne. C'est la raison pour laquelle ils ont recherché ce partenariat, afin d'étoffer ces terrains, qui ne sont pas du tout saturés.

Mme HUYGHUES-DESPOINTES demande quel sera le prix de l'abonnement.

M. GENOUD indique que l'abonnement annuel est à 420 francs, donc 210 francs une fois déduite la participation de la Commune.

Mme le Maire précise qu'il est possible de s'inscrire et de réserver les courts sur Internet. De plus, un professeur donne des cours aux juniors. C'est une belle occasion.

M. STALDER, qui travaille juste à côté, a constaté qu'il y a énormément d'enfants et que l'ambiance est très sympathique.

M. GARDIOL fait part de son opposition au principe de « l'arrosage général », s'agissant des subventionnements. Il considère en effet qu'il n'est pas utile de payer la moitié des abonnements à des gens qui n'ont pas besoin de soutien. En revanche, il serait prêt à payer la totalité à ceux qui n'ont pas les moyens de s'offrir un tel abonnement. Il estime ainsi qu'il n'est pas normal de subventionner tout le monde, et que cette réduction devrait être réservée à ceux qui présentent l'attestation RDU.

Mme le Maire explique que la démarche est assez différente. Il n'existe aucun autre sport pour lequel la Commune participe de cette manière. Pour rappel, les clubs de sport voisins sont subventionnés pour les enfants vandœuvriens qu'ils accueillent, mais ce n'est pas une subvention directe aux familles. L'objectif, dans ce cas-là, est plutôt d'encourager les Vandœuvriens à faire du sport et de soutenir les jeunes. Quoi qu'il en soit, les personnes qui ont des problèmes financiers peuvent en tout temps demander de l'aide au service social, qui est un autre relais. En ce qui concerne le tennis, il s'avère que la Commune dispose d'un fonds créé dans le but précis d'encourager la pratique de ce sport pour les Vandœuvriens, sur le territoire de la commune si possible. L'initiative présentée permet de réaliser ce but. Tant qu'il n'est pas possible de créer un club à Vandœuvres, cette subvention est une façon de pallier ce manque et c'est pourquoi la proposition s'adresse à tous, indépendamment de la nécessité ou non d'une participation financière. La démarche est donc assez différente, même si l'argument de M. GARDIOL est légitime.

#### Journée de la biodiversité

M. STALDER revient sur la journée de la biodiversité qui s'est déroulée il y a 15 jours. Entre 25 et 30 personnes sont venues sur son exploitation, notamment M. Vaucher, Président de la Commission durabilité et bâtiments, ainsi que Mme Pictet, Présidente de la Commission sociale, qu'il remercie. Cette journée, organisée par le bureau Viridis en la personne de M. MEISSER, avait pour but d'expliquer ce qu'est un réseau agro-environnemental. Pour rappel, Vandœuvres est associée avec Choulex et Cologny dans un réseau et les deux autres communes avaient déjà pu accueillir un tel événement. Les participants ont visité une jachère florale et ont eu la chance de voir deux chevreuils à cette occasion. Cette journée a donc été une réussite.

#### Chantier Gardy - déchetterie

Les échafaudages ont enfin été démontés et la structure du bâtiment est visible. Il faut rappeler que les communes de Vandœuvres et de Choulex ont résilié le contrat avec Mobilitri au 31 octobre 2024. Un appel d'offres a été lancé avec la commune voisine, dont l'échéance est fixée au 25 septembre.



L'objectif est de remplacer Mobilitri par un autre système qui se trouvera au centre Gardy. Une information sera communiquée aux habitants en temps utile. Pour l'instant, les communes attendent les retours de l'appel d'offres et ne peuvent donc pas encore se prononcer. Quoi qu'il en soit, la déchetterie devrait être opérationnelle dès fin octobre, et le nouveau système pour les objets encombrants devrait être mis en œuvre au mois de novembre, vraisemblablement à une fréquence d'une fois par mois.

#### Invasion de fourmis Tapinoma magnum

M. TURRETTINI informe le Conseil que la Mairie a subi une invasion de fourmis Tapinoma magnum, une espèce très invasive et difficile à éradiquer, en raison de sa propagation rapide et de la création de méga-colonies. Le service cantonal est venu effectuer un certain nombre de mesures. Il est à relever que le traitement est nécessaire en raison de la croissance rapide et exponentielle de ces colonies qui détruisent les espèces de fourmis indigènes.

## Jeux pour enfants au parc de la Mairie

Les travaux visant les jeux pour enfants du parc de la Mairie seront effectués au tout début du mois de novembre, pendant deux à trois semaines en fonction de la météo. La zone sera fermée et des mesures entoureront les travaux pendant toute la durée du chantier.

#### Police

Pour répondre à une question sur les mesures de sécurité développées cet été à la suite de l'extension de la police municipale et de l'arrivée du deuxième agent, M. TURRETTINI indique que, depuis le 1er juillet, un système appelé « Tranquillité absences » a été mis en place. Les habitants peuvent télécharger sur le site de la Mairie (sous informations pratiques, sécurité) un document à remplir. Toutes les informations figurent sur celui-ci et un article paraîtra également dans la Coquille. Les agents sont ainsi informés des absences de certains habitants, ce qui leur permet de faire des patrouilles aléatoires (en fonction des disponibilités du service) spécifiquement autour d'une maison. Les détails sont à convenir entre les habitants et la police municipale. Un premier bilan sera effectué fin septembre, après trois mois, et la commission concernée en sera informée, de même que le Conseil.

M. MOREL revient sur l'invasion des fourmis mentionnée par M. TURRETTINI. Il souhaiterait savoir si d'autres sites sont touchés et si une information devrait être diffusée aux habitants.

M. TURRETTINI explique que, dans la région, ces fourmis n'ont été observées que dans une zone très ciblée autour de la Mairie. Les impacts sur les communes voisines sont pour l'instant assez faibles. Le Canton assure le suivi et, si d'autres mesures doivent être prises, elles seront communiquées à la Commune. Des biologistes suivent la situation, afin de s'assurer que les traitements effectués il y a une semaine ont été efficaces.

#### 4. Communications du Bureau

La Présidente indique que le Bureau n'a pas de communication.

#### 5. Communications des commissions

#### Communication et Naturalisations (CCN)

Mme LEVEQUE donne lecture du compte rendu des séances du 10 juin (naturalisation), 17 juin, 26 août et 9 septembre 2024.

« La séance du 10 juin étant une séance de naturalisation, elle ne sera pas évoquée.

La séance du 17 juin était une séance préparatoire, avec le choix des articles par les commissaires. La séance qui a suivi, celle du 26 août, a vu la Commission lire les articles déjà rédigés et choisir les



photographies correspondant à ces derniers. La dernière séance a été consacrée à la relecture de certains articles, à la lecture et correction des nouveaux articles fournis par les commissaires et au choix des photos. Il restait quelques articles à écrire et les commissaires ont décidé d'un commun accord de se les transmettre par e-mail pour éviter une séance supplémentaire. »

# Sociale, sports et loisirs (CSSL)

Mme PICTET donne lecture du compte rendu des séances du 13 juin et du 12 septembre 2024.

« Le 13 juin, la Commission a accueilli Mme Maëlle Pelvat, qui était venue parler du Street Workout Genève. Elle a créé cette association pour contribuer au développement de ce sport en lui donnant de la visibilité et en favorisant de bonnes conditions pour les pratiquants. Les premiers championnats suisses ont eu lieu en 2015 pour les hommes et en 2021 pour les femmes. L'association est par ailleurs en contact avec des constructeurs de parcs et des infrastructures fleurissent dans de nombreux endroits. La Commission a ensuite alloué des subventions à différentes organisations, dont la liste sera jointe au procès-verbal. La séance a été levée à 20h36.

Lors de la séance du 12 septembre, des subventions, dont la liste sera également jointe au procèsverbal, ont été allouées. Au point 4, divers, Mme le Maire a proposé à la Commission de reconduire la journée au golf, qui a rencontré un franc succès l'an dernier. Il a été rapporté que l'exposition de Mme Riccio, « Le bleu du ciel », connaît un vif succès. Des enfants des écoles de Vandœuvres et de Puplinge l'ont visitée et ont fait diverses activités ensuite. Enfin, un problème de mégots au niveau de l'école a été relevé. Mme le Maire est au courant et va agir en conséquence. La séance a été levée à 19h36. »

# Routes, domaine public et sécurité (CRDPS)

Mme HUYGHUES-DESPOINTES donne lecture du compte rendu de la séance du 20 juin 2024.

« La séance s'est tenue le 20 juin 2024. Au point 1, approbation de l'ordre du jour, un nouveau point 4 est ajouté pour un état des lieux de la Voie Bleue. Après cet amendement, l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

Au point 2, le procès-verbal de la séance du 25 avril est approuvé.

Au point 3, état des routes et chemins communaux, la situation est compliquée. Des travaux sur la route de Vandœuvres n'ont pas été annoncés par le Canton, en plus du chantier de Vandœuvres 77 et de l'interdiction de circulation au chemin de la Blonde. Le trottoir devant l'école sera réalisé durant l'été et les habitants semblent satisfaits des aménagements effectués route de Pressy, devant l'école. En ce qui concerne le trafic à l'angle route de Pressy – chemin du Paradis, la Commune reviendra avec une proposition à la rentrée. La Commune est par ailleurs également satisfaite des travaux entrepris chemin du Dori. Une étude du carrefour chemin du Petit-Pont – route de la Seymaz est en cours, afin d'enlever le panneau « stop » et de créer une piste cyclable. La Commune est en attente de la réponse de Chêne-Bougeries, qui a une partie de ce carrefour sur son territoire. Comme toujours, le problème du passage piéton de Chougny est évoqué. La Commune a relancé l'OCT, qui est conscient du problème, mais ne prend toujours pas de décision. Le projet du bureau Viridis sur l'arborisation du domaine public communal sera pour 2025, vers la fin des gros chantiers de densification.

Au point 4, la Voie Bleue. Le projet suit son cours. L'opposition est toujours pendante, mais le projet tel que prévu reste de mise et la concession a été demandée au niveau fédéral.

Au point 5, divers sujets sont évoqués : l'entretien du bois de Seyme n'est pas optimal, un comptage aura lieu sur le chemin de Tattes-Fontaine, le nouvel agent municipal prend son poste début juillet, et les commissaires espèrent que l'entreprise Top Jeux, mandatée pour le parc, fasse son installation rapidement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20. »

VL

M. GARDIOL tient à rappeler, concernant la Voie Bleue, que le VOV était opposé au fait que la Commune donne une garantie concernant la Voie Bleue, et il avait été dit que ceux qui étaient contre pouvaient refuser la ligne dans le budget, si elle y figure.

## Commission durabilité et bâtiments (CDB)

M. VAUCHER précise que son compte rendu de la séance du 24 juin 2024 tient lieu de rapport de commission pour le projet de délibération qui sera traité au point 9 de l'ordre du jour (DM 11-2024). Il en donne lecture.

« La Commission s'est réunie le lundi 24 juin dernier, en présence de sept Conseillers municipaux, deux commissaires s'étant fait remplacer.

Le point principal à l'ordre du jour de cette séance portait sur le projet de délibération n° 11 « Crédit d'investissement brut pour le remplacement du système de contrôle d'accès des bâtiments communaux pour un montant de 222'000 F TTC ».

A cette occasion, un représentant de la société Glutz, entreprise basée à Soleure et spécialisée en serrurerie-ferronnerie, a délivré un exposé particulièrement exhaustif des produits qu'elle propose.

Il faut savoir que cette entreprise est à la pointe dans le domaine, en Suisse comme à l'international, ayant notamment équipé des pénitenciers, des hôpitaux, et plusieurs communes.

Présentation a été donnée d'un système de contrôle d'accès moderne et très polyvalent, offrant la possibilité de fonctionner au moyen de clés, de badges, d'une application sur téléphone portable et même à distance, via un logiciel dédié.

Ledit logiciel est modulable et très facile à prendre en main ; il permet un suivi total, aussi bien du contrôle des accès - à la manière d'un journal de bord - que de l'attribution, respectivement du retrait de droits d'accès. Il informe également du niveau des piles pour les portes qui ne seraient pas reliées au réseau pour des questions pratiques ou sécuritaires.

L'avantage du passage à un tel système représente un très important gain de temps pour les locations de salles, les concierges, les nettoyeurs ou les artisans appelés à mener des travaux, de même que dans le cas de clés égarées.

Il est à noter que l'adjudication à Magnin Paroisse, serrurier revendeur des produits Glutz et sis à la route de Belle-Idée, a été réalisée dans le cadre d'une extension de l'appel d'offres en marché public pour le centre Gardy, ce qui est conforme à la procédure en la matière. C'est-à-dire que ce soumissionnaire avait remporté l'adjudication de ce poste pour la caserne - centre de voirie - déchetterie et qu'il a garanti le même tarif pour les bâtiments communaux. Il s'agissait en l'espèce de la soumission la moins-disante et aussi de celle située dans la plus grande proximité.

La Commission a préavisé le projet de délibération par 6 voix pour et 1 abstention.

Puis, à l'issue des divers la séance fut levée. »

## Culture et manifestations (CCM)

La Présidente donne lecture du compte rendu de la séance du 2 septembre 2024.

« La séance du 2 septembre 2024 était consacrée aux attributions de subventions, dont la liste sera annexée au présent procès-verbal, et à la motion sur le mérite communal. M. VAUCHER fera son rapport à ce sujet au point 12 de l'ordre du jour.

La prochaine séance se tiendra le 25 novembre. »



# Finances et gestion / Aménagement du territoire (CFG / CAT)

M. GARDIOL précise qu'il sera bref sur le sujet du système de contrôle d'accès, puisque M. VAUCHER vient de faire son rapport. Le reste de la séance ayant été dense, il l'évoquera plus longuement.

Il donne lecture du compte rendu de la séance conjointe du 11 septembre 2024.

« La Commission des finances a commencé ses travaux à 19h30, en présence de Mme le Maire Laurence Miserez, de ses Adjoints René Stalder et Maximilien Turrettini, ainsi que de M. Antonio Moreno, responsable technique de la Commune.

Après avoir approuvé le point 1 de l'ordre du jour, qui est l'approbation de l'ordre du jour, les commissaires ont traité de différentes délibérations résumées ci-après.

Le point 2 était consacré à la DM 07-2024 – Crédit complémentaire à la délibération 12-2022 du 16 octobre 2023 (relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement brut pour les honoraires d'architectes et d'ingénieurs en vue d'obtenir une autorisation de construire définitive relative à la réalisation d'un projet de rénovation de la maison Olivier de 125'000 F) pour des honoraires d'architectes et d'ingénieurs d'un montant de 56'000 F TTC.

Vu l'intérêt du dossier présenté, les deux bureaux d'architectes mandatés par la Commune ont été invités à la Commission, afin d'exposer les plans de la rénovation de la maison Olivier et de la menuiserie. De ce fait, il a été décidé que les commissions CAT et CFG siègent ensemble. Il est également rappelé que cette délibération a déjà été étudiée et votée au sein de la Commission durabilité et bâtiments élargie au Conseil municipal.

Le Président, après avoir souhaité la bienvenue aux bureaux d'architectes Group8, représenté par M. Tamarro Broennimann, et le bureau Micello Omarini Architecte SA, représenté par MM. Yves Omarini et Marc Chevalley, qui vont présenter ce projet, passe la parole à Mme le Maire pour une brève introduction.

Mme le Maire indique que deux bureaux sont associés sur ce projet, à savoir Group8 et le bureau Omarini. Avant de laisser la parole à leurs représentants, elle rappelle le contexte. L'autorisation préalable définissant les gabarits des constructions a été obtenue, mais elle est pour l'instant suspendue en raison du recours pendant devant la justice. La Commune va toutefois de l'avant, sur la maison Olivier, la menuiserie et les aménagements extérieurs uniquement, laissant de côté pour le moment la construction des deux nouveaux bâtiments prévus qui font l'objet du recours. Le Conseil municipal a voté un crédit pour des honoraires en vue de déposer une demande d'autorisation définitive, donc uniquement pour le projet de la maison Olivier, la menuiserie et les aménagements extérieurs. Un complément doit maintenant être apporté à ce crédit, notamment pour couvrir les honoraires des ingénieurs. Pour rappel, la délibération avait été gelée, car des montants supérieurs étaient d'ores et déjà annoncés. Entre-temps, les bureaux ont pu avancer sur le détail du programme pour le projet de la maison Olivier, de la menuiserie et des aménagements extérieurs, d'où la présentation des architectes, qui doit permettre aux commissaires de disposer du même niveau d'informations que l'Exécutif sur le projet, et sur le budget qui suscite cette demande de crédit complémentaire.

Mme le Maire précise que l'Exécutif a décidé d'aller de l'avant, car le crédit demandé ce soir ne porte que sur les bâtiments et les aménagements extérieurs existants, insistant sur le fait que les deux nouveaux bâtiments sur cette parcelle sont pour le moment abandonnés. En conclusion, elle nous dit que l'Exécutif est confiant en vue d'obtenir l'autorisation de construire pour cette partie, malgré le recours en cours.

Après cette introduction, la parole est passée aux bureaux d'architectes qui présentent en détail les plans de ces rénovations.



En préambule, M. Yves Omarini indique que le but ce soir est de valider les étapes du projet avant le dépôt d'une demande d'autorisation. Il précise que cette demande d'autorisation est une étape très importante pour les architectes comme pour la Commune, car elle permettra d'envisager sereinement l'avenir du projet. Il indique également que la dépose de la demande d'autorisation de construire est prévue pour la fin de l'année.

Le programme de la maison Olivier est ensuite présenté. Au rez-de-chaussée se trouveront la police municipale, une salle polyvalente, et l'accueil pour les services communaux. Au niveau du bas se trouveront également des sanitaires et un ascenseur, qui garantit une accessibilité aux personnes à mobilité réduite à l'ensemble du bâtiment. Au premier étage, il y aura tous les bureaux administratifs, une cafétéria, un groupe sanitaire. Au dernier étage, enfin, se trouvera la salle du Conseil municipal, avec son ascenseur et son accès direct.

En ce qui concerne les façades de la maison Olivier, le souhait est de les améliorer, de les épurer, de retrouver le langage rural de l'époque. M. Omarini indique que des recherches importantes ont été menées sur l'iconographie du village et de ce bâtiment et que l'objectif est d'essayer de retrouver son caractère d'origine.

La menuiserie a été pensée la plus flexible possible. L'idée est de créer un espace communautaire, qui offrira une multitude de possibilités. Le bâtiment pourra peut-être être privatisé, ou être divisé en deux, voire en trois avec la volumétrie assez exceptionnelle dont on dispose. Il est précisé que le couvert devient un hangar non isolé, car le but est de conserver sa structure légère, son bois. Le bâtiment sera étanché, mais pas isolé. En effet, si on l'isole, il va pourrir et perdre son caractère de couvert et de hangar, avec son aspect industriel et artisanal. Le bardage laisse aussi passer la lumière.

Concernant les aménagements extérieurs, l'idée est de créer une place, un point de repère, une cour publique, mais aussi un cheminement qui peut passer à l'extérieur ou à l'intérieur de la menuiserie.

L'excellente présentation des architectes suscite bon nombre de questions de la part des commissaires, auxquelles il est répondu de manière précise et pertinente.

Puis vient l'aspect financier de cette délibération. L'Exécutif, comme indiqué au début de ce compte rendu, a réalisé que, vu l'évolution du projet depuis le dépôt de la délibération, le montant demandé de 56'000 F TTC pour les honoraires ne suffirait pas.

M. Tarramo Broennimann présente l'aspect budgétaire des honoraires nécessaires pour réaliser ce travail. Il indique que le projet présenté met en valeur le patrimoine et que les architectes et ingénieurs ont tous beaucoup d'enthousiasme à travailler sur ce dossier. Il reste à présenter pourtant le point le plus délicat, soit le budget concernant les honoraires de tous les mandataires et ingénieurs liés au projet. Il remet à cette attention aux commissaires un tableau très détaillé qui correspond à un appel d'offres sur invitation et à une première sélection de mandataires. Tous ces mandataires, au fil des discussions, ont indiqué les montants de leurs honoraires jusqu'à l'autorisation de construire et ensuite jusqu'au devis général.

Après l'étude de ce tableau et des questions des commissaires, il résulte que le crédit complémentaire demandé dans la DM 07-2024 doit passer de 56'000 F TTC à 85'800 F TTC pour pouvoir réaliser ce travail.

Après cette excellente présentation, les bureaux d'architectes sont remerciés et quittent la salle. S'en suit une discussion entre les commissaires.

Après ces différents échanges, le Président propose de voter la modification de la délibération. Mme le Maire précise que les deux commissions doivent préaviser. Le Président met alors aux voix la modification de la DM 07-2024, qui passe de CHF 56'000 F TTC à 85'800 F TTC. À l'unanimité, soit par 10 voix pour, la Commission aménagement du territoire et la Commission finances et gestion acceptent l'amendement.



Puis le Président met au vote la délibération DM 07-2024 en vue d'un renvoi au Conseil municipal. À l'unanimité, soit par 10 voix pour, la Commission aménagement du territoire et la Commission finances et gestion préavisent favorablement la délibération DM 07-2024 telle qu'amendée.

Le point 3 de l'ordre du jour concerne la DM 11-1024 – Crédit d'investissement brut pour le remplacement du système de contrôle d'accès des bâtiments communaux pour un montant de 222'000 F TTC.

S'agissant d'un point de l'ordre du jour concernant uniquement la Commission des finances, les commissaires de la Commission aménagement du territoire sont priés de se retirer.

Mme le Maire précise que cette délibération a été traitée en Commission durabilité et bâtiments et un commissaire rappelle que ladite Commission avait effectivement reçu une personne qui était venue expliquer ce nouveau système. De ce fait, le président de la Commission durabilité et bâtiment fait part de son rapport, qui a également été présenté ce soir.

Il y eut encore quelques explications de M. Antonio Moreno à la suite de questions de commissaires, puis le Président met au vote la délibération DM 11-2024.

C'est à l'unanimité, soit par 7 voix pour, que la Commission des finances préavise favorablement la délibération DM 11-2024 en vue du renvoi au Conseil municipal.

Dans le dernier point à l'ordre du jour, Mme le Maire annonce une mauvaise nouvelle concernant le chantier Gardy. Elle rappelle qu'elle avait annoncé au mois de juin qu'il y aurait des dépassements de crédit sur ce chantier. Elle souhaitait aujourd'hui, par souci de transparence, apporter un complément, qui n'est qu'une information en l'état. Les dépassements sont importants par rapport au crédit général voté, qui s'élevait à CHF 9'662'621,35. En l'état actuel des travaux, qui sont très avancés, le total de plus-value (qui n'est pas définitif et pourrait être revu à la hausse comme à la baisse) se monte à 847'850 francs. La plus-value est principalement due, malheureusement, à des erreurs, des oublis et des imprécisions au moment des soumissions. Comme c'est souvent le cas, les architectes et les ingénieurs se renvoient la balle quant aux responsabilités de ce dépassement. Mme le Maire indique que les architectes et la Commune travaillent en ce moment pour que les ingénieurs assument leur part de responsabilité. De plus, elle indique que deux entreprises ont fait preuve de mauvaise foi. D'autres hausses sont dues à des retards et à la météo, ainsi qu'à quelques modifications apportées par la Commune, en lien avec les besoins du chantier. Il s'agit là de montants relativement faibles, par rapport au reste. Un autre montant important de la plus-value est celui qui correspond à la hausse de la TVA, intervenue en janvier, pour 234'000 francs. L'Exécutif est donc confronté à toutes ces problématiques, qui ne sont pas évidentes à gérer, et il n'est pas toujours satisfait de ce qu'il parvient à obtenir. En conclusion, pour le moment, Mme le Maire indique que la Commune fera appel à des avocats si nécessaire, mais que l'objectif reste de faire avancer les choses de la manière la plus sereine possible.

Pour finir, Mme le Maire fait part à la commission d'un deuxième divers. Elle indique que des dégâts sur une canalisation ont été constatés au mois de juin, lorsque les toilettes ont débordé chez un communier au moment du concours hippique. La canalisation concernée, qui est en ciment et qui se trouve sous la route de Mon-Idée, est privée. Or il se trouve qu'elle mène au centre Gardy. Des investigations ont donc été menées et la situation est moins dramatique que ce que l'on aurait pu craindre. Il ne s'agit que des eaux usées, et donc d'un seul tuyau, et tout n'est pas à refaire. Cela engendrera aussi un léger surcoût au chantier Gardy, malheureusement. M. Antonio Moreno précise que cette canalisation n'est pas recensée dans les entretiens de la Commune parce qu'elle est privée. Le réseau communal, lui, est régulièrement entretenu.

Les commissaires, après quelques questions, remercient l'Exécutif pour sa transparence et, plus personne n'ayant de divers, le Président lève la séance à 21h45. »

Mme LEVEQUE demande, eu égard à la canalisation mentionnée, si elle a été percée par le chantier.



Mme le Maire précise que ce n'est pas le cas. La canalisation concernée est vieille et en ciment, et elle est effondrée par endroits. Elle n'a pas été percée. Il n'est pas possible de déterminer si ces dégâts sont la conséquence des travaux, car son état général est mauvais sur d'autres tronçons, notamment sur la parcelle privée voisine, où il n'y a pourtant pas eu de chantier récemment.

# 6. Communications des groupements intercommunaux et autres institutions publiques

Néant.

# 7. Décisions de l'ACG sujettes à opposition

Néant.

8. DM 07-2024 – Crédit complémentaire à la délibération 12-2022 du 16 octobre 2023 (relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement brut pour les honoraires d'architectes et d'ingénieurs en vue d'obtenir une autorisation de construire définitive relative à la réalisation d'un projet de rénovation de la maison Olivier de 125'000 F) pour des honoraires d'architectes et d'ingénieurs d'un montant de 56'000 F TTC

La Présidente précise que cette délibération doit être amendée, car le montant n'est pas correct, comme cela ressort du rapport de la commission conjointe qui vient d'être lu par M. Gardiol. Le montant de CHF 56'000.- est ainsi remplacé par CHF 85'800.- dans le titre et aux points 1 et 2 du dispositif.

Mme le Maire demande si les préavis doivent être changés.

M. GENOUD indique que les préavis des différentes commissions (Durabilité et bâtiments élargie au Conseil municipal du 15 avril, Finances du 24 avril et Commission conjointe du 11 septembre), ont été ajoutés dans la version finale de la délibération.

La Présidente met aux voix les amendements à cette délibération.

# Le Conseil municipal accepte les amendements à la délibération DM 07-2024 par 14 oui, soit à l'unanimité

M. MOREL souhaiterait savoir dans quel délai la justice va rendre son verdict pour les deux autres bâtiments.

Mme le Maire n'est pas en mesure de le dire. Le recours a été déposé au printemps et il paraît peu probable d'obtenir une réponse avant décembre.

M. MOREL se demande s'il ne serait pas judicieux de traiter l'ensemble du dossier, du point de vue des investissements et des crédits, et donc d'attendre la décision de la justice, compte tenu du fait qu'une économie d'échelle peut certainement être attendue si la totalité est traitée en même temps.

M. GARDIOL rappelle que, si une autorisation est délivrée pour la construction des deux nouveaux immeubles, un référendum sera lancé, ce qui prolonge le délai d'autant. Il avait déjà annoncé qu'il le ferait.

M. MOREL s'en étonne.

Mme le Maire explique que, même si les personnes qui ont déposé le recours perdaient en deuxième instance, la Commune sait qu'ils sont opposés au projet tel qu'il est. Or le souhait des élus, de manière générale, semblait être de trouver un projet qui permette de répondre non seulement aux besoins de la Commune, mais aussi aux attentes de la population. La volonté annoncée par M. GARDIOL de lancer

B

un référendum montre qu'il n'existe pas de consensus autour de ce projet-là. La politique menée depuis quatre ans vise toutefois à essayer de trouver une solution qui puisse convenir à tous, et il faudrait donc revoir le projet pour construire quelque chose de différent. En outre, dans le projet présenté mercredi soir, la salle de Conseil municipal a pu être ajoutée dans les combles de la maison Olivier. En conséquence, le bâtiment qui aurait été construit sur la trémie du parking et qui fait l'objet du recours n'aurait plus tellement d'intérêt, puisqu'il était dévolu à la salle du Conseil principalement, et il serait envisageable de s'en passer. En conclusion, quoi qu'il en soit, le projet de construction est à revoir.

M. MOREL souligne que, à une époque où la Commune rencontre des problèmes de nombre de classes, de préscolaire, de parascolaire, il est très étonnant que celui-là même qui se fait le porte-parole de cette nécessité menace d'un référendum. Ces nouveaux bâtiments pourraient être utilisés pour le préscolaire et le postscolaire, ainsi que pour l'école. Entendre aujourd'hui Mme le Maire dire qu'on peut s'en passer, alors qu'une commission a récemment passé deux heures à rechercher où on pourrait mettre ces élèves dans la commune, c'est un paradoxe. Par ailleurs, M. MOREL relève qu'il déteste agir sous la menace et que la menace d'un référendum est tout simplement inadéquate.

Mme le Maire précise qu'elle parlait bien du bâtiment qui aurait contenu la salle du Conseil municipal. Il est évident que la Commune a toujours besoin du deuxième bâtiment, car il était prévu qu'il accueille le parascolaire en particulier.

M. MOREL relève que, dans tous les cas, il ne faudra plus que M. GARDIOL parle des problèmes de locaux de l'école.

Mme HUYGHUES-DESPOINTES remercie Mme le Maire pour ces explications, notamment sur un projet qui pourra évoluer vers un consensus. La maison Olivier a été achetée à la fin de la dernière législature et, depuis toutes ces années, les habitants attendent qu'on en fasse quelque chose. Il est vraiment temps de se décider, avant que les bâtiments ne se dégradent complètement et qu'il coûte encore plus cher de les réhabiliter. Tout est prêt pour la rénover et pour préserver la menuiserie. C'est le moment d'agir.

M. MOREL adhère à ce qui vient d'être dit.

La Présidente met au vote la délibération DM 07-2024.

Le Conseil municipal accepte la délibération DM 07-2024, telle qu'amendée, par 14 oui, soit à l'unanimité.

9. DM 11-2024 – Crédit d'investissement brut pour le remplacement du système de contrôle d'accès des bâtiments communaux, pour un montant de CHF 222'000.- TTC

La Présidente rappelle, comme l'a dit M. Vaucher, que ce sujet a été travaillé en commission et qu'il a été préavisé favorablement par la Commission durabilité et bâtiments ainsi que par la Commission financière.

En l'absence de question, la Présidente met au vote la délibération DM 11-2024.

Le Conseil municipal accepte la délibération DM 11-2024 par 14 oui, soit à l'unanimité.

10. DM 12-2024 – Crédit d'investissement brut pour la réalisation d'un aménagement routier dans la zone 30 km/h au carrefour de la Route de Pressy et du chemin des Princes d'un montant de 29'070 F TTC

La Présidente cède la parole à M. TURRETTINI.



M. TURRETTINI explique que ce sont des habitants des communes de Choulex et de Vandœuvres qui ont interpellé leurs autorités respectives pour leur faire part de griefs concernant ce carrefour jugé dangereux et dont la signalétique est lacunaire. Dans le même temps, Choulex a mis en place des mesures, notamment la pose de potelets en plastique, qui ont été retirés par la suite, car l'OCT n'avait pas donné l'autorisation de les installer à cet endroit. À la suite de cela, des discussions ont été entamées, sous l'égide de l'OCT qui souhaite mettre en place une limitation à 30 km/h sur tout le tronçon, jusqu'à la route de la Capite, pour des raisons de cohérence. La Commune de Vandœuvres n'était pas forcément contre, étant précisé que cela touche principalement le domaine public de Choulex. L'occasion a été saisie d'avoir un levier auprès de l'OCT pour tenter de remettre la zone en amont (au sud) à 50 km/h, la limitation à 30 km/h à cet endroit étant peu satisfaisante. La commune de Choulex adhérait à cette idée et le fait de mettre une zone 30 km/h, avec des aménagements comme ceux présentés, apporte une cohérence à l'angle chemin de l'Écorcherie – route de Pressy. Cela permet en outre un changement de priorité à l'angle chemin des Princes – route de Pressy, afin de limiter la vitesse sur la route de Pressy.

Pour ce qui est des chiffres, une grande partie du carrefour se trouve sur le domaine public communal de Vandœuvres, mais la part qui incomberait à la Commune s'élève à 45 % seulement du montant total, parce qu'il y a plus d'aménagements à installer sur le territoire de Choulex.

M. VAUCHER fait remarquer qu'il est écrit, au premier paragraphe (dernière ligne), 50 % au lieu de 50 km/h. Il ne s'agit en effet pas de pente, mais de vitesse.

M. TURRETTINI relève que c'est exact et remercie M. VAUCHER de sa remarque.

M. VAUCHER constate en outre que l'installation de chantier n'est pas donnée.

M. TURRETTINI propose, s'agissant d'une nouvelle délibération et vu le type de travaux envisagés, de renvoyer cette délibération en Commission routes, domaine public et sécurité, qui pourra la traiter lors de sa séance de la semaine prochaine, puis en Commission financière après cela.

La Présidente passe la parole à M. GENOUD, qui donne lecture de la délibération.

DM 12-2024 – Crédit d'investissement brut pour la réalisation d'un aménagement routier dans la zone 30 km/h au carrefour de la Route de Pressy et du chemin des Princes d'un montant de 29'070 F TTC

Vu l'exposé des motifs,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la Loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984, sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

#### DECIDE

- D'accepter le crédit d'investissement pour la réalisation d'un aménagement routier dans la zone 30 km/h au carrefour de la Route de Pressy et du Chemin des Princes d'un montant de 29'070 F.
- 2. D'ouvrir au maire un crédit de 29'070 F TTC destiné au financement de cet aménagement.
- De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
- 4. D'amortir la dépense de 29'070 F au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2025.
- 5. De financer cet aménagement entièrement avec les fonds propres de la Commune.

VL G

La Présidente met au vote l'entrée en matière sur la délibération DM 12-2024.

Le Conseil municipal accepte d'entrer en matière sur la délibération DM 12-2024 par 14 oui, soit à l'unanimité.

La Présidente met au vote le renvoi de la délibération DM 12-2024 en Commission routes, domaine public et sécurité, puis en Commission finances et gestion.

Le Conseil municipal accepte le renvoi en commission de la délibération DM 12-2024 par 14 oui, soit à l'unanimité.

# 11. DM 13-2024 – Crédit d'investissement brut pour le projet de rénovation de l'éclairage du centre communal – route de Meinier 24 pour un montant de 96'000 F TTC

La Présidente cède la parole à Mme le Maire.

Mme le Maire rappelle que l'éclairage a déjà été changé dans l'école. La nouvelle installation est non seulement plus esthétique, mais surtout plus efficiente en termes de consommation électrique; on a d'ailleurs constaté que l'investissement était déjà compensé après trois ou quatre ans, compte tenu du coût des travaux et de la baisse de la facture d'électricité. En ce qui concerne le centre communal, ces travaux sont proposés en dépit de l'éventualité de travaux sur ce bâtiment, sachant qu'une rénovation ne paraît pas envisageable à court terme et que, par conséquent, l'investissement en vaudrait tout de même la peine. Il faut en outre tenir compte du fait que les subventions reçues de la part d'Eco21 pour effectuer ces changements s'achèvent en 2024. Ainsi, si les travaux ne sont pas entrepris cette année, le coût sera plus élevé. L'Exécutif propose un renvoi en Commission durabilité et bâtiments, puis en Commission financière.

M. GARDIOL se demande s'il est bien raisonnable d'envisager ces travaux alors que l'idée de raser ce centre a été évoquée, dans le but de construire des salles de classe à cet endroit. Peut-être serait-il judicieux d'attendre la conclusion de la commission qui étudie les possibilités de construction, avant de voter cette délibération.

Mme le Maire relève que la Commission aménagement du territoire, qui a discuté le 27 août de l'étude sur la planification des besoins en matière de bâtiments, n'a pas encore rendu son rapport à ce sujet. Quoi qu'il en soit, le résultat ne sera pas disponible avant la fin de l'année; or les subventions Eco21 s'achèvent en 2024. L'idée serait donc d'analyser des calculs plus approfondis en Commission durabilité et bâtiments afin de mesurer l'intérêt d'un tel investissement.

M. MOREL partage le sentiment de M. GARDIOL. Il doute qu'il puisse y avoir déjà un retour sur investissement dans trois à quatre ans, vu le montant de près de CHF 100'000.- qui est annoncé.

Mme le Maire indique que c'est bien sûr une estimation, mais que cela avait été le cas pour l'école.

M. STALDER ajoute que c'est la raison pour laquelle l'Exécutif souhaite aller dans ce sens. À noter que les estimations se fondent sur le prix de l'électricité aujourd'hui. Par ailleurs, tout le nouveau matériel pourrait de toute façon être récupéré. Les systèmes LED qui auraient deux ou trois ans pourraient être réutilisés ailleurs. À titre personnel, M. STALDER pense qu'il faut aller de l'avant.

Mme le Maire souligne que, pour l'école, le retour sur investissement après trois ou quatre ans est un fait établi, après analyse des factures. Il s'agissait d'ailleurs plutôt de trois ans dans ce cas précis.

M. VAUCHER ne doute pas que, si l'Exécutif avance de tels arguments, c'est qu'ils sont étayés. L'installation serait amortie grâce aux économies réalisées après trois à quatre ans. La remarque de M. GARDIOL est toutefois pertinente. Certes, on peut imaginer réutiliser le matériel, mais il faudra



déterminer s'il serait adéquat de l'utiliser dans un nouveau bâtiment. La question devrait être étudiée en Commission durabilité et bâtiments.

La Présidente passe la parole à M. GENOUD, qui donne lecture de la délibération.

DM 13-2024 – Crédit d'investissement brut pour le projet de rénovation de l'éclairage du centre communal – route de Meinier 24 pour un montant de 96'000 F TTC

Vu l'exposé des motifs,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la Loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984, sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

#### DECIDE

- 1. D'accepter le crédit d'investissement de 96'000 F pour la rénovation de l'éclairage du centre communal route de Meinier 24.
- 2. D'ouvrir au maire un crédit de 96'000 F TTC destiné au financement de cette rénovation.
- 3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
- 4. D'amortir la dépense de 96'000 F au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2025.
- 5. De financer ces travaux entièrement avec les fonds propres de la Commune.

La Présidente met au vote l'entrée en matière sur la délibération DM 13-2024.

Le Conseil municipal accepte d'entrer en matière sur la délibération DM 13-2024 par 13 oui, 1 non et 0 abstention.

La Présidente met au vote le renvoi la délibération DM 13-2024 en Commission durabilité et bâtiments, puis en Commission finances et gestion.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de la délibération DM 13-2024 en commission, par 13 oui, 1 non et 0 abstention.

# 12. M 01-2024 – pour la création d'un mérite communal – Préavis de la Commission culture et manifestations

La Présidente cède la parole à M. VAUCHER.

M. VAUCHER explique que, à la suite de son adoption par le Conseil municipal le 26 février dernier, cette motion fut renvoyée en Commission culture et manifestations, qui la traita une première fois lors de sa séance du 22 avril dernier, puis une seconde fois lors de sa dernière séance en date, tenue le 2 courant.

Lors de la séance du 22 avril, les questions qui apparurent furent les suivantes :

- Qu'est-il question de distinguer par ce mérite ? Que l'action devrait bénéficier spécifiquement à la commune ; qu'il s'agit de distinguer des personnes qui ont fait quelque chose pour la commune ; des personnalités qui ont marqué la vie de la commune et y ont contribué positivement ; des personnes qui ont œuvré en faveur de la commune ; qui ont fait rayonner la commune - le rayonnement étant à définir et pouvant inclure un ancrage au-delà de Vandœuvres.

W OT

- Qui décide de l'attribution ? Le Conseil municipal, l'Exécutif, le Bureau, une commission ad hoc ou une des commissions permanentes ?
- À quelle fréquence ?
- À quelle occasion le Mérite est-il remis ?
- Quelle serait la nature du prix ?

Si à travers les discussions qui prirent place un consensus se dégagea sur les réponses à ces questions, il restait à les figer dans un texte-cadre, un règlement ; ce qui fut effectué pour la séance de septembre. Ledit texte a été annexé à la convocation à la présente séance.

Lors de la seconde séance, outre le projet de règlement, la Commission put également prendre connaissance des listes des Mérites des communes de Carouge, Corsier, Genthod, et Satigny, qui dans certains cas remontaient aux années 1970.

Une des demandes consistait à ce que le règlement soit le plus simple et le moins restrictif possible (sans quoi le Mérite ne serait remis que rarement). Et, en toute transparence, après avoir consulté nombre de textes de référence, c'est le règlement du Mérite chênois qui a paru le mieux répondre à ce qui était recherché. C'est d'ailleurs ce texte qui fait le meilleur usage de l'expression « rayonner – rayonnement » : « Les Autorités communales entendent ainsi récompenser une personne ou un groupement dont l'action rayonne au profit de la commune, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de celle-ci ».

Par ailleurs, la Commission précise ce qui suit :

- souhaiter prendre chaque décision au cas par cas ;
- garder la souplesse d'un certain rodage les premières années ;
- retenir que ce règlement n'est pas figé et qu'il pourrait être sujet à des modifications, à être adapté, en fonction des cas qui se présentent;
- s'il est question dans le projet de règlement de candidatures soumises par le Conseil municipal ou l'Exécutif, les communiers peuvent bien évidemment émettre des propositions spontanément, les échanges avec la mairie et les élus devant s'opérer de manière fluide, naturelle et bienveillante.

La Commission a préavisé cette motion favorablement à l'unanimité.

En l'absence de questions, la Présidente met au vote la motion M 01-2024.

Le Conseil municipal accepte la motion M 01-2024 par 14 oui, soit à l'unanimité.

# 13. Propositions individuelles et questions

Néant.

#### 14. Divers

#### Remerciements à l'Exécutif

M. E. PROVINI remercie l'Exécutif, au nom d'une habitante de Cologny ayant son trottoir sur le territoire de la commune de Vandœuvres, pour la suppression de cette verrue devant chez elle.

# Drapeaux rouges signalant les déjections canines

Mme LEVEQUE explique avoir trouvé, en se promenant, des drapeaux rouges sur lesquels il est écrit « Beurk, le maître n'a pas fait son boulot ». Elle en a été étonnée, mais considère que c'est une très bonne chose.



Mme le Maire indique que c'est une campagne qui a été lancée il y a longtemps déjà.

Mme LEVEQUE relève que c'est la première fois qu'elle voyait ces drapeaux. Elle a appris qu'ils avaient été déposés lors du Clean-Up par les enfants.

M. VAUCHER signale que les drapeaux sont plus présents dans certaines zones de la commune.

Mme le Maire explique que la campagne a commencé dans les endroits les plus touchés, autour de l'Esplanade notamment, puis s'est étendue par quartier. Ce sont normalement les cantonniers qui placent les drapeaux.

Mme HUYGHUES-DESPOINTES espère que les cantonniers savent faire la différence entre une crotte de chien et une crotte de renard parce qu'elles se ressemblent et, chez elle, il y a des crottes de renard partout.

M. TURRETTINI relève qu'il a été constaté que le problème vient surtout des personnes qui font le ménage chez les habitants et qui sont amenées à promener les chiens. C'est un type de population qui n'en a cure et qui ramasse très peu. Cela dépend effectivement des quartiers, mais il semble tout de même qu'une grande partie des Vandœuvriens soient plutôt bien éduqués.

M. MOREL a vu hier, au chemin de la Troupe, un drapeau rouge magnifiquement planté dans une déjection assez volumineuse au milieu du trottoir. Il demande si quelqu'un va enlever ces crottes, après y avoir mis un drapeau rouge.

La Présidente précise que, en l'occurrence, ce sont les enfants qui ont mis les drapeaux. Toutes les classes de l'école ont sillonné la commune pour ramasser les déchets et ils étaient munis de ces petits drapeaux.

Mme le Maire confirme que, quand la voirie le fait, les cantonniers ramassent aussi la crotte.

- M. MARÉCHAL suggère, si certains quartiers sont plus touchés que d'autres, de s'adresser aux employeurs des personnes qui promènent les chiens.
- M. STALDER fait remarquer que ce serait plutôt aux habitants qui engagent ce personnel de leur expliquer ce qu'il faut faire. Cette information peut être transmise, et elle vaut pour les deux catégories de personnes.

# 15. Dossiers de naturalisation n° 2023.3297, 2024.0467, 2024.0166 (huis clos)

1. A l'unanimité, le Conseil municipal préavise positivement les dossiers de naturalisation n° 2023.3297, 2024.0467, 2024.0166.

La séance est levée à 21h04.

La Secrétaire de Conseil municipal

Véronique LEVEQUE

La Présidente du Conseil municipal

Galia TURRETTINI

#### **Annexes**

- 1. Liste des subventions attribuées lors de la séance de la Commission sociale, sports et loisirs du 13 juin 2024
- CHF 5'000.- à la Fondation Clair-Bois (social) ;
- CHF 2'000.- à Club AIDE (humanitaire);
- CHF 3'000.- à Action for Development (humanitaire) ;
- CHF 3'000.- à l'Association Palmier (humanitaire);
- CHF 2'000.- à l'Association Le Pont du Mali (humanitaire) ;
- CHF 2'000.- à Zanskar (humanitaire) ;
- CHF 3'000.- à Miman-Bénin (humanitaire) ;
- CHF 2'000.- à l'Association Street Workout Genève (sport) ;
- CHF 500.- à Ruby GRIBBEN (sport).
- 2. Liste des subventions attribuées lors de la séance de la Commission sociale, sports et loisirs du 12 septembre 2024
- CHF 2'880.- à Jireh Ma Providence (humanitaire);
- CHF 4'000.- à Café Cornavin (social) ;
- CHF 2'000.- à Keiser Initiative for Uganda (humanitaire) ;
- CHF 2'000,- à Amodou (humanitaire);
- CHF 3'000.- à Insieme (social);
- CHF 2'000.- à l'AVIVO (social);
- CHF 3'000.- au CSP (social);
- CHF 1'000.- au Vélodrome de Genève (sport);
- CHF 10'000.- aux Colis du Cœur (humanitaire).
- 3. Liste des subventions attribuées lors de la séance de la Commission culture et manifestations du 2 septembre 2024
- CHF 2'000.- à Théâtrochamp;
- CHF 15'000,- au théâtre du Crève-Cœur;
- CHF 1'000.- à Vox Humana;
- CHF 1'000.- à l'Orgue de cinéma du collège Claparède ;
- CHF 500,- à Coherance ;
- CHF 2'500.- à l'association Chêne Bleu ;